

Gouvernance des opérateurs de l'action sociale

Rien de bien nouveau à l'horizon

Un groupe de travail du CNAS, présidé par Mme Blondy Touret, Secrétaire Générale du ministère, s'est tenu le 5 juillet 2023 avec pour points à l'ordre du jour :

- ✓ **la réforme de la gouvernance de l'action sociale ministérielle,**
- ✓ **la situation du parc de l'EPAF,**
- ✓ **le plan de communication Action sociale.**

Cette réunion était principalement censée préciser les contours de la fédération faïtière, structure créée par décision unilatérale de l'administration en 2020.

FO Finances a rappelé son positionnement sur ce sujet, positionnement qui n'a pas varié depuis le CNAS du 5 octobre 2020.

FO Finances considère que le projet du ministère complexifie l'existant avec la création d'une strate administrative supplémentaire. Il va à l'encontre de l'objectif initial de simplification.

La gouvernance actuelle mérite une clarification des rôles des différents acteurs.

Les retards accumulés dans la construction de ce projet démontrent chaque jour un peu plus le non-sens de ce projet.

La structure faïtière

Pour la Secrétaire Générale, la fédération faïtière est la clé de voute de cette gouvernance. Ce projet ne viendrait pas d'« *un constat de carence mais d'une volonté de faciliter le parcours de l'usager et d'exploiter les bonnes pratiques de chacun pour en améliorer l'efficacité* ».

Une fiche précise la gouvernance de la structure faïtière en lien avec les trois opérateurs (EPAF, ALPAF et AGRAF), la tutelle et les fédérations syndicales.

Cette fédération comprendrait deux organes de décision (une Assemblée Générale et un Conseil d'Administration) et un organe de contrôle (un Conseil de Surveillance).

Les organisations syndicales, représentantes des usagers, participeraient seulement aux organes de décision.

L'assemblée générale comprendrait en sus de la direction de la faïtière :

- **14 membres de droit : les représentants des directions et 5 présidents de CDAS ;**
- **5 membres qualifiés nommés par le ministre ;**
- **15 membres usagers, représentés par les organisations syndicales siégeant au CNAS.**

Le Conseil d'Administration serait composé de 10 membres : **5 représentants de l'administration pour la faïtière et les 3 associations AGRAF, ALPAF, EPAF, et 5 représentants des organisations syndicales.**

Le Conseil de Surveillance comprendrait 5 membres représentants de l'administration et serait présidé par un représentant du Secrétariat Général.

En conséquence, les Conseils de Surveillance des trois opérateurs seraient supprimés. Ainsi, les directeurs des associations rendraient compte de l'activité et de l'utilisation des subventions devant cette instance de contrôle.

Avant de pouvoir aborder la question des statuts de cette fédération faïtière, **FO Finances** estime qu'il manque un organigramme fonctionnel précisant la place des organisations syndicales ainsi que celles des directeurs des associations, les compétences de chaque instance et le rythme des réunions. D'ailleurs, le rapport de l'expertise juridique du projet, commandée au cabinet Landot ne nous a jamais été communiquée.

Comme d'habitude, les principaux intéressés (les représentants des associations) n'ont pas pu s'exprimer dans ce groupe de travail. Dommage...

Il est également très important de rassurer les salariés des trois associations et de leur donner rapidement des perspectives sur leur avenir, d'autant plus que des mutualisations de fonctions sont évoquées au travers de cette réforme.

FO Finances a rappelé le rôle du CNAS, qui constitue l'instance politique où se discute le budget, les moyens et les orientations de l'Action Sociale ministérielle.

Il est primordial de revenir à ce rôle politique. En réponse, la Secrétaire Générale a confirmé que la faïtière ne se substituait pas au CNAS mais que la mise en œuvre de cette politique pourrait aussi être discutée en son sein.

Au groupe de travail de mars 2021, on nous annonçait un calendrier créant une gouvernance globale de l'Action Sociale pour fin 2021.

En mars 2022, le nouveau calendrier prévoyait une mise en œuvre opérationnelle de la faïtière, de décembre 2022 à décembre 2023.

Dans le document de travail fourni en amont de ce groupe de travail, le calendrier s'étale jusqu'au premier semestre 2024. Pour **FO Finances**, ce calendrier pose problème au vu du point d'arrivée des échanges de ce jour, ce que l'administration a reconnu.

Au final, l'échéance de mise en œuvre est de nouveau reportée, afin d'avoir une discussion ouverte sur tous ces sujets..

Point sur les sessions des résidences EPAF

Une première résidence a été vendue à la commune de **Piana** (Corse du Sud) le 4 mai 2023 pour 870k€.

Les sites de **Bréhat, Bénodet et Saint Raphaël** sont en cours de vente, les actes devraient être finalisés pour fin 2023.

La convention de gestion pour la résidence de **La Saline** (La Réunion) a été renouvelée pour les 3 prochaines années.

Pour le reste, peu d'informations nous ont été données, hormis un engagement de la tutelle à nous tenir informés au fil de l'eau des évolutions.

Pour rappel, la moitié du produit de ces sessions sera consacrée à la rénovation des résidences conservées, afin de mieux répondre aux attentes des agents en matière de vacances.

La communication

Le volet communication de la réforme de l'action sociale doit permettre de définir une stratégie de communication globale avec des supports unifiés, ainsi qu'un parcours « usager » (incluant les conditions d'adhésion et de tarification). Le volet communication associe l'ensemble des opérateurs, contrairement à la réforme de la gouvernance.

Suite au groupe de travail du CNAS du 9 mars 2022, les actions suivantes ont été conduites :

o **Une campagne de communication lancée en septembre 2022 sur la base d'une vidéo diffusée sur l'ensemble des supports et intranets ministériels et directionnels.**

o **Une enquête de satisfaction à destination de l'ensemble des agents et portant sur toutes les prestations d'action sociale, a été organisée entre octobre et novembre 2022.**

Premier point à noter, l'action sociale ministérielle demeure encore mal identifiée, voire trop souvent méconnue par les agents.

Les résultats de l'enquête font ressortir une satisfaction des agents à l'égard de l'action sociale à hauteur de 57%, ce qui démontre des marges de progression importantes.

Ce taux est relativement homogène parmi les différentes catégories d'agents, hormis une satisfaction un peu plus élevée chez les femmes (60%, vs 52% chez les hommes).

Cette enquête sera renouvelée tous les ans afin de pouvoir mesurer l'évolution de la satisfaction des agents du ministère pour l'action sociale.

Les fédérations ont demandé à être associées à l'élaboration du questionnaire.

Sur les documents transmis, **FO Finances** a salué le travail fourni par le SIRCOM.

La refondation du dispositif de communication aurait deux axes :

- ✓ **créer un nom unique décliné par opérateurs selon leur domaine d'activité ;**
- ✓ **adopter une identité visuelle unique reprise sur l'ensemble des supports de communication de l'administration comme des opérateurs.**

Pour **FO Finances**, il est nécessaire de mettre en place une charte commune à l'action sociale et aux opérateurs pour rendre l'offre ministérielle plus lisible et visible pour les agents.

Cette évolution aurait même dû être le premier chantier avant de réfléchir à une hypothétique réforme de la gouvernance.

Pour **FO Finances**, il serait judicieux d'avoir une identité commune de l'action sociale ministérielle, identifiable sur tous les supports de communication, comme par exemple : « action sociale finances ».

Nous avons noté quelques éléments positifs dans les projets présentés : distribuer un livret d'accueil local et mettre en place une page locale du site de la délégation sociale uniformisée.

Le chantier de la gouvernance, initié en mai 2018, a vu se succéder 3 Secrétaires Générales du ministère et maintes réunions entre l'administration, les opérateurs et les fédérations.

Cinq ans plus tard, le constat est simple, rien n'a changé et la solution proposée nous semble complexe et vouée à l'échec.

Non seulement ce projet de « fédération faitière » ne nous a pas convaincu, mais notre scepticisme semble très largement partagé par les premiers concernés, les membres des trois associations.

Pour **FO Finances, si la gouvernance doit évoluer, l'orientation prise ne répond pas à l'objectif initial de clarification et de simplification .**

De plus, pour les agents, les priorités demeurent une amélioration des prestations et un budget sanctuarisé pour une action sociale à la hauteur de leurs besoins.



chacun pour tous avec

